

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 17 mai 2023, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA23 22026 à OCA23 22028 – Résolution CA23 220175 (dossier 1236748006)

Ordonnance relative à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – 17 mai 2023

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr. 8°);

Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1° et 3°).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 23 mai 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire